

SOMMAIRE

	Page
Points 11 et 12 de l'ordre du jour :	
Activités dans le domaine du développement industriel	
Formation de personnel technique national en vue de l'industrialisation accélérée des pays en voie de développement	
Débat général (<i>suite</i>)	199

Président: Sir Ronald WALKER (Australie).

Présents:

Les représentants des Etats suivants, membres du Conseil: Algérie, Argentine, Australie, Autriche, Chili, Colombie, Equateur, Etats-Unis d'Amérique, France, Inde, Irak, Japon, Luxembourg, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Sénégal, Tchécoslovaquie, Union des Républiques socialistes soviétiques, Yougoslavie.

Les représentants des Etats suivants, membres supplémentaires des comités de session: Cameroun, Ghana, Indonésie, Iran, Italie, Madagascar, Mexique, République arabe unie, République-Unie du Tanganyika et de Zanzibar.

Les observateurs des Etats Membres suivants: Bulgarie, Espagne, Grèce, Irlande, Israël, Pakistan, Philippines, Pologne, République centrafricaine, Roumanie, Suède, Venezuela.

Les observateurs des Etats non membres suivants: République fédérale d'Allemagne, Saint-Siège.

Les représentants des institutions spécialisées suivantes: Organisation internationale du Travail, Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, Banque internationale pour la reconstruction et le développement, Organisation mondiale de la santé.

POINTS 11 ET 12 DE L'ORDRE DU JOUR

Activités dans le domaine du développement industriel
(E/3869, E/3921 et Add.1)

Formation de personnel technique national en vue de l'industrialisation accélérée des pays en voie de développement (E/3901 et Add.1 et 2)

DÉBAT GÉNÉRAL (*suite*)

1. M. LUCIĆ-LAVČEVIĆ (Yougoslavie) estime que le Comité du développement industriel, dans son rapport sur sa quatrième session et dans ses propositions et conclusions (E/3869), ainsi que le Commissaire

au développement industriel dans son importante déclaration de la 1340^e séance, ont apporté des réponses utiles à quelques-unes des questions touchant le développement industriel des pays en voie de développement, condition indispensable du progrès économique et social. D'autre part, le Comité a posé une série de problèmes dont la solution relève du Conseil économique et social et de l'Assemblée générale, avec le concours de tous les Etats Membres.

2. La Yougoslavie, qui fait partie du Comité du développement industriel, a voté pour la résolution 1 (IV) du Comité relative à l'organisation de colloques sur l'industrialisation (*ibid.*, par. 118). Les colloques régionaux et le colloque international en question seront, pour les pays en voie de développement, la première occasion d'exposer la manière dont ils conçoivent le développement de leurs industries, de formuler leurs programmes et de comprendre les problèmes de mise en œuvre. La présence des pays industriels permettra une manifestation générale de solidarité en ce qui concerne l'aide à l'industrialisation et la coordination des programmes d'assistance. La délégation yougoslave considère les colloques comme la suite logique des travaux de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement: elle croit en effet qu'une réforme profonde de la structure du commerce mondial est impossible sans le développement industriel des pays en voie de développement. La Yougoslavie prendra donc part au colloque international sur l'industrialisation et entend participer activement à sa préparation. Elle souhaite également contribuer aux travaux des colloques régionaux et sous-régionaux et elle appuie sans réserve les recommandations contenues dans la résolution 1 (IV) du Comité.

3. L'Organisation des Nations Unies a déjà beaucoup fait pour le transfert des connaissances techniques, mais les pays en voie de développement manquent de personnel compétent pour tirer parti de ces connaissances; il faut donc trouver le moyen de les aider à élaborer leurs programmes d'industrialisation tout en formant le personnel nécessaire. A cet égard, la proposition tendant à ce que l'ONU établisse, dans les pays en voie de développement, des bureaux pour la planification et l'exécution de projets industriels est d'une extrême importance. Des propositions du Commissaire, la délégation yougoslave retient notamment celle qui vise à constituer un groupe d'environ 200 experts faisant autorité dans chacun des principaux secteurs de l'industrie et originaires d'un aussi grand nombre de pays que possible, que l'on consulterait par correspondance et qui se rendraient périodiquement dans les pays en voie de développement pour inspecter l'exécution des projets industriels. Il convient aussi de retenir l'idée de groupes de travail techniques spéciaux qui se réuniraient pendant de courtes

périodes lorsqu'il faudrait entreprendre une enquête importante dans un secteur particulier ou déterminer l'applicabilité de certaines découvertes techniques.

4. Sachant qu'il est difficile à de nombreux pays en voie de développement de former eux-mêmes du personnel qualifié, la Yougoslavie leur a déjà fourni une aide pour la formation de cadres par l'intermédiaire de l'ONU ou en application d'accords bilatéraux. Elle est prête à coopérer avec le Centre de développement industriel à la formation de personnel qualifié dans les pays en voie de développement, ainsi qu'à recevoir des étudiants ou des groupes d'étudiants qui voudraient se perfectionner dans les domaines où son industrie est déjà relativement très avancée.

5. La délégation yougoslave attache également une grande importance à ce que le Centre de développement industriel poursuive ses travaux en vue de mettre au point des paramètres économiques et techniques concernant divers secteurs industriels qui entrent dans les programmes de développement des pays en voie de développement. Convaincue qu'il faut aborder ces problèmes du point de vue pratique, elle approuve la proposition du Commissaire concernant l'extension des programmes et leur conception nouvelle.

6. Quant aux cycles d'étude spécialisés qui doivent se tenir vers la fin de l'année 1964 ou en 1965, la délégation yougoslave les juge très utiles, mais pense, comme le Commissaire, qu'il faudra en analyser de près les résultats pour déterminer dans quelle mesure les pays en voie de développement auront pu en tirer profit.

7. La délégation yougoslave a voté au Comité du développement industriel pour les deux projets de résolutions que le Comité présente au Conseil (*ibid.*, chap. VII.) Le projet de résolution I souligne la nécessité d'intensifier l'action du Centre de développement industriel et de lui affecter les crédits appropriés. Le projet de résolution II recommande la création d'une institution spécialisée pour le développement industriel. En ce qui concerne cette dernière question, la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement a formulé une recommandation analogue (voir E/CONF.46/139, annexe A.III.1) avec l'appui de tous les pays en voie de développement, qui sont les premiers intéressés à accélérer leur industrialisation. Les deux projets de résolutions ne sont nullement incompatibles; au contraire, ils se complètent. On peut surseoir, pendant quelque temps encore, à la création d'une institution spécialisée, mais on ne peut renoncer à cette idée et, tant qu'elle n'a pas été mise en pratique, il faut élargir les activités de l'ONU pour répondre autant que possible aux besoins des pays en voie de développement.

8. Quant à la formation de personnel technique national, le fait que le Conseil a décidé d'en traiter en même temps que du développement industriel prouve qu'à son avis, ces deux questions sont étroitement liées. La délégation yougoslave estime que l'excellent rapport du Secrétaire général (E/3901 et Add. 1 et 2) permettra de se faire une idée plus exacte des aspects nationaux et internationaux de la formation technique, tant du point de vue des besoins actuels que dans la perspective d'un développement

accélééré. Elle souscrit pleinement aux conclusions du rapport concernant la nécessité de fonder l'évaluation des besoins en techniciens et les projets correspondants sur les plans économiques et, tout particulièrement, sur les plans de développement industriel des pays en voie de développement. Elle estime également que les propositions concernant l'action à entreprendre, tant par les pays en voie de développement que par les organisations internationales, constituent une base solide. Elle attache une importance particulière aux efforts déployés par les pays en voie de développement pour former leurs techniciens. Ces efforts peuvent donner des résultats satisfaisants s'ils sont appuyés par la communauté internationale. C'est pourquoi la délégation yougoslave estime qu'il faut confier le soin de coordonner les activités des organismes des Nations Unies en la matière au Centre de développement industriel ou à une institution spécialisée pour le développement industriel qui collaborerait étroitement avec le programme ordinaire d'assistance technique, le PEAT, le Fonds spécial et les institutions spécialisées compétentes. Elle appuie la suggestion du Secrétaire général tendant à ce que le rapport soit communiqué aux gouvernements, aux institutions spécialisées, aux commissions économiques régionales et au Comité du développement industriel, pour qu'ils formulent leurs observations et recommandations (voir E/3901, par. 104). Elle croit cependant qu'il n'est pas nécessaire d'attendre la fin de la session de l'Assemblée générale pour agir en ce sens et que le Conseil pourrait déjà décider de le faire, ce qui permettrait à l'Assemblée générale de prendre en considération les avis exprimés par tous les intéressés.

9. M. KRALIK (Tchécoslovaquie) constate que le Conseil s'occupe maintenant de l'un des problèmes les plus importants du monde contemporain: celui de l'industrialisation des pays en voie de développement et de la contribution que les organismes du système des Nations Unies peuvent y apporter. Pour le Gouvernement tchécoslovaque, qui a toujours attaché une importance extrême à ces questions, il faut entendre, par industrialisation des pays en voie de développement, le processus régulier destiné à édifier la structure industrielle grâce à laquelle ces pays auront les meilleures possibilités de traiter leurs matières premières ou de les préparer pour l'exportation et s'assureront des ressources financières suffisantes pour leur développement économique. C'est pourquoi le Gouvernement tchécoslovaque s'efforce actuellement d'aider les pays en voie de développement à intensifier leur production sans que les monopoles étrangers puissent contrarier cette entreprise. Il est persuadé que c'est le seul moyen d'assurer aux pays en voie de développement un statut égal et réellement indépendant dans la division internationale du travail et dans la coopération économique internationale.

10. En ce qui concerne la création d'une institution spécialisée pour le développement industriel, la délégation tchécoslovaque estime que cette décision répondrait aux exigences du progrès économique dans les pays en voie de développement et pourrait aussi contribuer à résoudre le problème de la « direction centrale » que le Comité consultatif d'experts sur les activités des organismes des Nations Unies en matière de développement

industriel a évoqué en 1963 dans son rapport¹. Cependant, elle n'a nullement l'intention de signer un chèque en blanc et préférerait ne donner son consentement que lorsque seront connus le mandat et la composition de l'institution envisagée et les dispositions budgétaires et financières qui seraient prises. Elle préférerait une organisation vraiment efficace à un organisme purement symbolique qui se bornerait à exprimer des espoirs et de bonnes intentions.

11. Quant au colloque international et aux colloques régionaux sur le développement industriel, la délégation tchécoslovaque les a toujours considérés comme des étapes préparatoires à des réunions internationales plus vastes. Dans sa réponse au Secrétaire général, elle a bien précisé que le Secrétariat de l'ONU devrait préparer un programme englobant toutes les étapes préliminaires et devrait même rajuster sa structure pour éviter la dispersion des efforts. C'est pourquoi elle considère que les projets de résolutions I et II présentés par le Comité du développement industriel, loin d'être incompatibles, sont complémentaires, encore qu'elle soit persuadée que le projet relatif à la création d'une institution spécialisée devrait être complété, d'une manière ou d'une autre, par les recommandations de la Conférence sur le commerce et le développement; elle se réserve le droit de présenter des propositions à ce sujet.

12. Pour ce qui est de la préparation des colloques régionaux, la délégation tchécoslovaque apprécie à toute sa valeur le travail effectué par les commissions économiques régionales, ainsi que la manière dont elles ont conçu l'ordre du jour et les préparatifs. Cependant, en tant que délégation d'un pays membre de la CEE, elle s'étonne que les auteurs du rapport n'aient consacré que sept lignes à l'activité et aux possibilités de la CEE dans ce domaine, d'autant que la Commission, dans sa résolution 14 (XIX) (voir E/3887, troisième partie), avait offert ses services pour la préparation des colloques, et cela sans que des crédits supplémentaires soient affectés à cette fin. La délégation tchécoslovaque pense qu'il faudrait prévoir dans le budget les crédits appropriés.

13. M. ROUSTAMOV (Union des Républiques socialistes soviétiques) dit que sa délégation a constaté, à la lecture du rapport du Secrétaire général sur la formation de personnel technique national, que beaucoup de pays d'Afrique, d'Asie et d'Amérique latine ont pris des mesures énergiques et ont enregistré d'excellents résultats dans le domaine de l'éducation nationale. La situation s'améliore donc, mais une grande partie de la population de ces pays est encore analphabète, parce qu'elle n'a pas la possibilité de s'instruire, d'où l'importance de la tâche qui incombe, en la matière, à l'ONU. Le rapport du Secrétaire général a le mérite d'exposer la situation actuelle et de définir les objectifs à atteindre.

14. L'Union soviétique et ses différentes républiques ont une vaste expérience de la formation spécialisée. Malgré leurs difficultés passées, qui ressemblaient beaucoup à celles qu'éprouvent actuellement les pays en voie de développement, elles se sont dotées d'un réseau d'écoles

et d'universités techniques qui dessert 65 millions d'individus. La République socialiste soviétique d'Ouzbékistan, à elle seule, possède maintenant 7 000 écoles, fréquentées par 2 millions d'élèves.

15. En URSS, l'éducation nationale a été la base la meilleure de la formation spécialisée, qui tient compte des besoins de l'économie nationale et s'étend à plus de 1 000 métiers et professions. Depuis quinze ans, l'enseignement professionnel et technique a formé plus de 5 millions de techniciens et ouvriers spécialisés. Un grand nombre de travailleurs s'élèvent des échelons les plus bas aux échelons supérieurs et deviennent même ingénieurs. Dans les universités et instituts techniques, s'instruisent actuellement 6 500 000 étudiants. La seule RSS d'Ouzbékistan possède 30 écoles spécialisées supérieures et 86 écoles moyennes qui comptent 218 000 élèves.

16. L'Union soviétique a toujours attaché une grande importance à la formation de cadres nationaux, dans le sens qu'indique le Secrétaire général dans son rapport. Ses établissements d'enseignement technique ont déjà formé plus de 7 000 étudiants d'Asie, d'Afrique et d'Amérique latine; en outre, depuis six ou sept ans, plus de 3 000 stagiaires venus de ces mêmes régions ont reçu une formation pratique dans les entreprises d'URSS. L'assistance fournie par l'URSS pourrait être sensiblement plus importante si les organismes compétents de l'ONU y avaient plus largement recours.

17. Etant donné l'importance de la formation accélérée pour les pays en voie de développement, l'URSS a accueilli avec satisfaction le rapport du Secrétaire général et ses recommandations. Elle espère que le Conseil, pour son action ultérieure, tiendra compte de ce que, dans de nombreux pays en voie de développement, il n'y a ni bilan ni planification de la formation des cadres techniques nationaux, que les organismes publics d'Etat ne jouent pas de rôle directeur et que les plans de formation professionnelle ne sont pas toujours reliés aux plans de développement de l'ensemble de l'industrie. Il conviendrait aussi de préciser à cet égard le rôle du Fonds spécial.

18. En ce qui concerne les colloques, il serait souhaitable que l'ONU réunisse en 1965 un colloque interrégional sur la planification de la formation de cadres techniques, avec la participation de toutes les commissions économiques régionales. L'URSS appuie la proposition tendant à réunir des colloques internationaux et régionaux sur le développement industriel. Elle approuve les résolutions des commissions économiques régionales sur les questions qui feront l'objet des colloques; ceux-ci devraient aider les pays en voie de développement à discuter les problèmes les plus urgents qui se posent dans le cadre de leurs plans de développement.

19. M. SWARUP (Inde) souligne le rôle capital de l'industrialisation dans le progrès économique des pays en voie de développement. Il estime, toutefois, que l'industrialisation n'est pas, à elle seule, la clé du développement et qu'elle doit s'intégrer dans une planification d'ensemble couvrant tous les grands secteurs d'activité. Il rappelle que deux questions importantes, étroitement liées, ont été débattues au Comité du développement industriel: la création d'un mécanisme destiné à favoriser

¹ Voir *Documents officiels du Conseil économique et social, trentième session, Supplément n° 14 (E/3781), annexe VIII.*

le progrès industriel des pays en voie de développement et l'organisation de colloques internationaux et régionaux sur le développement industriel. Dans un domaine aussi complexe, la centralisation des activités présente à la fois des avantages et des inconvénients. En particulier, il faut éviter le risque qu'une institution centrale n'établisse des principes uniformes pour tous les pays, sans tenir compte des besoins particuliers à chacun. La délégation indienne, qui a voté en faveur de la recommandation concernant l'élargissement des activités des Nations Unies dans le domaine de l'industrialisation à la Conférence sur le commerce et le développement, espère qu'en attendant la création d'une nouvelle institution spécialisée, le Centre de développement industriel sera en mesure d'agir pour favoriser l'industrialisation des pays en voie de développement. M. Swarup fait sienne la suggestion du représentant du Royaume-Uni tendant à charger la commission des articles manufacturés, qui doit être établie par le Conseil du commerce et du développement, des questions relatives à l'accroissement des échanges et, en particulier, des exportations d'articles manufacturés et semi-finis des pays en voie de développement.

20. La délégation de l'Inde est favorable à l'organisation d'un colloque international et de colloques régionaux qui examineraient les problèmes de l'industrialisation dans les pays en voie de développement. Elle espère que ces colloques seront bien préparés, tant sur le plan national qu'à l'échelle régionale et internationale.

21. En ce qui concerne la formation de personnel technique — facteur très important pour l'industrialisation des pays en voie de développement — elle souscrit aux principes formulés dans le rapport du Secrétaire général. En particulier, elle approuve l'idée d'arrangements intrarégionaux en vue de la formation de personnel technique (voir E/3901/Add.1, par. 242 à 253). Elle appuie également les propositions visant à établir des guides ou des manuels pour l'orientation professionnelle, l'utilisation des auxiliaires audio-visuels, etc. (*ibid.*, par. 256).

22. M. Swarup souligne que l'importance de la formation technique ne doit pas faire oublier complètement celle de l'enseignement général. Il y a là un problème de priorité qui doit être réglé en fonction des besoins et des ressources. Au début, l'Inde n'a pu donner la priorité voulue à l'enseignement de base, car elle avait des problèmes plus urgents à résoudre. Toutefois, de grands efforts ont été accomplis dans ce domaine depuis l'indépendance. Le troisième plan de l'Inde prévoit l'enseignement gratuit et obligatoire pour tous les enfants âgés de six à onze ans, et les crédits alloués à l'éducation nationale sont deux fois plus élevés dans le plan actuel que dans le précédent.

23. M. CUBILLOS (Chili) rappelle que les Nations Unies ont un rôle déterminant à jouer dans l'industrialisation des pays en voie de développement. Or, faute de ressources suffisantes et d'une organisation appropriée, elles ne peuvent entreprendre une action efficace dans ce domaine. Certes, le Centre de développement industriel et plusieurs institutions spécialisées — comme l'OIT, l'UNESCO, la FAO, sans oublier la BIRD — déploient

de grands efforts qu'il convient d'encourager. Mais ces efforts — parfois héroïques — restent dispersés. Les institutions spécialisées travaillent chacune dans un domaine particulier du développement économique et social et aucune n'a pour but de favoriser l'industrialisation des pays en voie de développement. C'est pourquoi il est nécessaire de créer un organisme centralisateur, doté de ressources suffisantes. Les pays en voie de développement ont fait, à ce sujet, de nombreuses propositions. Malheureusement, celles-ci sont demeurées lettre morte à cause de l'opposition des pays développés. M. Cubillos estime que l'argument selon lequel les Nations Unies manquent des fonds nécessaires pour créer une nouvelle institution spécialisée n'est pas convaincant, non plus que celui d'après lequel cette institution ferait double emploi avec d'autres. Si les Nations Unies veulent avoir une action efficace dans le domaine de l'industrialisation, un mécanisme spécial doit être établi. Le représentant du Chili insiste encore auprès des pays développés pour qu'ils reviennent sur leur position et déclare que son pays poursuivra ses efforts en vue de la création de l'organisme qui a fait l'objet d'une recommandation de la Conférence sur le commerce et le développement et que tous les pays peu avancés appellent de leurs vœux.

24. La délégation chilienne accueille favorablement le projet de résolution I présenté par le Comité du développement industriel et visant à renforcer les activités du Centre de développement industriel, étant entendu qu'il s'agit là d'une mesure transitoire, préalable à la création d'une institution spécialisée, qui seule permettra de mener une action à long terme. Elle approuve également les propositions relatives à l'organisation d'un colloque international et de colloques régionaux, qui offriront la possibilité d'évaluer les besoins des pays en voie de développement dans le domaine de l'industrialisation. A cet égard, M. Cubillos note avec satisfaction que les réunions prévues dans ce domaine par la CEPAL prendront elles-mêmes la forme de colloques.

25. M. WILLIAMS (Etats-Unis d'Amérique) dit que nul ne conteste désormais que l'industrialisation soit un facteur essentiel du développement économique. L'accord est unanime sur ce point, mais c'est sur les moyens à adopter pour accélérer le progrès industriel des pays en voie de développement que les avis divergent. Il s'agit de décider si l'on doit se borner à renforcer le mécanisme dont disposent actuellement les Nations Unies ou s'il faut créer une nouvelle institution spécialisée. Il se peut que, dans l'avenir, un nouvel organisme se révèle nécessaire; toutefois, tant que sa nécessité n'apparaîtra pas clairement, il ne semble pas indiqué de le créer. On ne peut pas dire qu'il se pose ici une question d'incompatibilité entre un idéal et des considérations d'ordre budgétaire, ni que l'on souhaite éviter une prolifération d'organismes. Il s'agit simplement de savoir comment accomplir la tâche au mieux. La délégation des Etats-Unis pense qu'il faut aller de l'avant avec les moyens dont on dispose et en tirant, sans plus attendre, le parti maximal des ressources existantes. Le projet de résolution I du Comité du développement industriel doit donner la possibilité d'agir. Le Centre de développement industriel, une fois doté d'un personnel et de fonds suffisants, doit

pouvoir contribuer à découvrir les moyens de combiner les ressources humaines, physiques et financières qui conduiront à une industrialisation accélérée des pays en voie de développement. Il est fâcheux que certaines délégations aient cru voir, dans les divergences de vues sur les moyens à adopter, un signe que les Nations Unies n'avaient pas toute conscience de leurs responsabilités dans ce domaine. Il l'est encore davantage qu'une organisation non gouvernementale ait usé de la parole qui lui a été donnée au Conseil pour porter des accusations sur un plan idéologique, que le Conseil lui-même évite depuis longtemps d'aborder.

26. La délégation des Etats-Unis approuve la résolution 1 (IV) du Comité du développement industriel relative au colloque international et aux colloques régionaux sur le développement industriel. Elle estime que des colloques de ce genre peuvent être très utiles s'ils sont bien préparés. Les demandes portant sur de tels colloques pourraient être considérées au même titre que les projets d'assistance technique et financées sur la part des fonds du PEAT (16%) qui est affectée aux projets régionaux et interrégionaux. En ce qui concerne le colloque international, il serait bon d'attendre, avant d'en fixer la date et le programme, les conclusions des colloques régionaux et sous-régionaux.

27. Le représentant des Etats-Unis se félicite du rapport du Secrétaire général sur la formation de personnel technique national. Il considère que ce document aidera beaucoup les Nations Unies à poursuivre leurs activités dans le domaine de la formation industrielle. La délégation des Etats-Unis a préparé sur ce point un projet de résolution qui appelle l'attention des gouvernements sur la nécessité de donner la priorité à l'établissement de demandes mûrement étudiées en vue d'obtenir une aide pour la formation dans les divers domaines de l'industrialisation. Elle espère pouvoir présenter bientôt ce projet de résolution au Comité économique¹.

28. M. MATSUI (Japon) félicite le Commissaire au développement industriel de son remarquable exposé. Il est heureux de constater que les activités du Centre de développement industriel se développent constamment, en particulier dans le domaine de la recherche et de la préparation des projets.

29. Se référant au projet de résolution I relatif à des modifications structurelles du Centre de développement industriel, il exprime l'avis que le Conseil ne peut se prononcer sur cette importante question sans examiner au préalable de quelle façon le Centre peut obtenir les meilleurs résultats possibles dans le cadre de sa structure et avec les ressources financières dont il dispose, ni sans savoir ce que les pays en voie de développement attendent exactement de ce centre.

30. Au sujet de la création éventuelle d'une institution spécialisée pour le développement industriel, il attire l'attention du Conseil sur le problème de la coordination des activités des diverses organisations internationales. Il rappelle qu'à la dix-huitième session de l'Assemblée générale, les institutions spécialisées ont présenté leurs observations sur le rapport préparé par le Comité consultatif

d'experts comme suite à la résolution 969 (XXXVI) du Conseil. La FAO, notamment, a insisté sur la difficulté et la complexité de la coordination des activités du nouvel organisme que l'on envisageait de créer et des institutions existantes. Or, ni l'Assemblée générale ni le Comité du développement industriel ni le Conseil n'ont examiné les observations présentées par les institutions spécialisées (A/5535 et Add.1 à 5).

31. Par ailleurs, le Conseil doit tenir compte de la déclaration du CAC, qui figure au paragraphe 133 de son vingt-huitième rapport¹: « Tout en reconnaissant qu'il est souhaitable de prendre des mesures en vue d'assurer l'initiative et l'impulsion nécessaires à une intensification des activités, le CAC est d'avis qu'il est très important d'éviter, dans le domaine général de la politique économique, une fragmentation qui rendrait plus difficile toute action pratique de l'ONU ».

32. Pour toutes ces raisons, la délégation du Japon ne voit pas la nécessité de créer une institution spécialisée pour le développement industriel. A son avis, la meilleure façon d'aider les Nations Unies à jouer le rôle qui leur incombe dans le domaine de l'industrialisation est de renforcer l'action du Centre par des moyens appropriés, notamment en déterminant les besoins des pays en voie de développement et en invitant ces derniers à demander l'assistance du Centre.

33. Quant à la résolution 1 (IV) du Comité de développement industriel concernant le colloque international et les colloques régionaux sur le développement industriel, sa délégation pense qu'un colloque international ouvrirait des perspectives nouvelles aux activités du Centre; elle se prononcera donc en faveur de cette résolution. Elle estime toutefois qu'il serait plus logique d'organiser tout d'abord des colloques régionaux et sous-régionaux sur le développement industriel, afin que les participants au colloque international puissent tirer parti des résultats obtenus à l'échelon régional ou sous-régional.

34. Au sujet de la formation de personnel technique national en vue de l'industrialisation accélérée des pays sous-développés, il souligne qu'un pays ne peut parvenir au développement industriel si le personnel technique national ne possède pas la formation nécessaire pour continuer l'œuvre commencée avec l'aide étrangère. A son avis, le rapport du Secrétaire général sur cette question mérite une étude attentive de la part des experts des divers pays et du Comité du développement industriel. En conséquence, il appuie la suggestion du Secrétaire général tendant à ce que le Conseil prenne acte du rapport et prie le Secrétaire général de le transmettre aux gouvernements, aux institutions spécialisées, aux commissions économiques régionales et au Comité du développement industriel, aux fins d'observations et de recommandations, et d'adresser en temps utile un rapport au Conseil économique et social sur cette question.

35. M. WEIDINGER (Autriche) appuie le projet de résolution I du Comité du développement industriel, qui donne un aperçu général du programme permettant au

¹ Voir E/AC.6/L.302, distribué ultérieurement.

¹ Documents officiels du Conseil économique et social, trente-sixième session, Annexes, points 4 et 6 de l'ordre du jour, document E/3765.

Centre de jouer un rôle d'animateur et de catalyseur, en axant ses activités sur la politique de développement industriel. L'exécution du programme d'activité dynamique évoqué au paragraphe 1 du dispositif, serait un grand pas en avant sur la voie de l'industrialisation des pays en voie de développement.

36. L'ONU doit être dotée d'un instrument pouvant exécuter les tâches qui s'imposent dans le domaine de l'industrialisation. Le délégation autrichienne ne croit pas, cependant, que la création d'une nouvelle institution spécialisée apporterait une solution aux problèmes du développement industriel. Plusieurs institutions spécialisées s'occupent déjà de questions relevant du domaine de l'industrie, et la création d'une nouvelle institution rendrait plus difficile encore la coordination des activités des diverses organisations du système des Nations Unies. D'autre part, l'absence de projets précis gêne le Centre dans ses travaux et c'est pourquoi les paragraphes 8 et 9 du projet de résolution appellent l'attention des gouvernements des pays en voie de développement sur la possibilité d'obtenir une assistance accrue en présentant de nouvelles demandes.

37. La première mesure à prendre pour accélérer l'industrialisation des pays en voie de développement est de les aider à élaborer des projets. Aussi sa délégation appuie-t-elle chaleureusement la résolution 1 (IV) du Comité du développement industriel tendant à organiser un colloque international et des colloques régionaux sur le développement industriel. Ces réunions permettraient de dresser une liste des besoins et des projets des pays en voie de développement et de faire un inventaire des ressources que les pays industrialisés peuvent consacrer aux programmes d'assistance. Le Comité du développement industriel pourrait ensuite examiner les résultats de ces colloques et présenter des propositions sur l'organisation du programme d'ensemble du Centre.

38. La mise en œuvre de ces deux résolutions permettrait au Centre de développement industriel de mieux répondre aux besoins des pays en voie de développement, tout en facilitant la coordination des activités des organisations du système des Nations Unies.

39. M. MIGONE (Argentine) rappelle que l'importance de l'industrialisation dans le développement économique est maintenant reconnue par tous les pays en voie de développement. Il s'agit désormais de trouver les moyens d'intensifier le processus de l'industrialisation.

40. La Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement a examiné cette question et s'est efforcée de trouver une solution concrète aux difficultés qui freinent le progrès industriel des pays en voie de développement. Malgré les divergences d'opinion il est permis d'espérer que des mesures pratiques pourront être prises à cet effet dans un avenir prochain. Tout en reconnaissant la valeur des efforts déployés par le Centre de développement industriel, l'Argentine se prononcera en faveur de la création d'une institution spécialisée pour le développement industriel. Elle estime également qu'il

faudrait renforcer les activités du Centre en attendant la création de cette nouvelle institution.

41. A propos de la déclaration du représentant du Royaume-Uni (1340^e séance), il tient à préciser que sa délégation reconnaît l'importance des activités menées par l'OIT, l'UNESCO, la FAO, la BIRD et plusieurs organismes financiers dans le domaine du développement industriel. Néanmoins, une organisation spécialement chargée de promouvoir le développement industriel pourrait, sans gêner les autres institutions spécialisées dans leur tâche, leur donner des directives très utiles et coordonner les diverses activités relatives à l'industrie. D'autre part, sa délégation n'est pas d'avis que le Comité du développement industriel s'occupe de l'élaboration de projets, car cela ne faciliterait pas la coordination des activités des diverses organisations.

42. M. WEBER (Luxembourg) est heureux de constater que tous les pays reconnaissent désormais l'importance de l'industrialisation dans le développement économique et la nécessité d'intensifier l'action internationale dans ce domaine. Il importe notamment d'aider les pays en voie de développement à trouver les fonds nécessaires à l'acquisition de biens d'équipement ainsi que des débouchés pour l'exportation de leurs produits manufacturés. Toutefois, dans un monde qui souffre de la faim, l'industrialisation ne doit pas se faire au détriment du développement de l'agriculture.

43. La délégation luxembourgeoise tient à féliciter le Centre de développement industriel pour le travail qu'il a déjà accompli. Le nombre des études qu'il a effectuées dans le domaine de la programmation et des politiques industrielles est impressionnant. Ces études cependant ne doivent pas être purement théoriques et doivent tenir compte des besoins des divers pays. Il conviendrait sans doute d'accorder une attention particulière aux études de préinvestissement dans les industries qui intéressent particulièrement les pays en voie de développement. A ce propos, sa délégation tient à rappeler l'excellent travail accompli par le Fonds spécial.

44. Il semble que les membres du Conseil reconnaissent la nécessité de renforcer les moyens d'action du Centre ainsi que son rôle de coordonnateur des activités de l'ONU en matière de développement industriel. Dans ces conditions, et étant donné les résultats déjà obtenus, sa délégation ne comprend guère pourquoi on voudrait créer une nouvelle institution spécialisée dans ce domaine.

45. En ce qui concerne la colloque international et les colloques régionaux, la délégation luxembourgeoise estime qu'aucun effort ne doit être négligé pour que ces réunions donnent les résultats attendus.

46. Par ailleurs, la délégation luxembourgeoise attache une grande importance au problème de la formation du personnel technique national en vue de l'industrialisation accélérée des pays en voie de développement et elle approuve les recommandations formulées à ce sujet dans le rapport du Secrétaire général.

La séance est levée à 13 heures